

CIRCULAIRE

Spécial 55ème Congrès

Samedi 11 Juin 2022
en visioconférence

**Exprimez-vous par vos votes
sur les actions à mener !
Devenez administrateur !**

Echanger avec vos administrateurs départementaux

Sommaire

P.1
Congrès

P.2
Programme

P.3

Candidature
Conseil
d'Administration
du CDPE95

Directeur de la
publication :

Mariam
RAHHALI

Co-Présidente
du CDPE

Avant le congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux ont reçu courant avril l'état de situation de leur conseil local. Pour être pris en compte, **les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 14 mai 2022**. (Un problème ? Appelez-nous !)

La commission des mandats se réunira le **18 mai 2022** afin d'arrêter la liste des Conseils locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

- 1 mandat pour 10 adhérents ou fractions de 10.

Le Conseil d'Administration départemental du 31 **mai 2022** tranchera sur les derniers litiges. **Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes** au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jour du Congrès :

Tous les adhérents sont conviés mais il n'y aura un seul accès à la visioconférence par conseil local.

Les mandats vous seront envoyés par mail avec la procédure à suivre pour participation au congrès **et ses mandats devront être renvoyés par mail, signés et complétés par le Président du Conseil Local** pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.

(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Cette année le congrès se déroulera en visioconférence, nous avons choisi de limiter les connexions à une seule par conseil local pour des problématiques logistiques et techniques. Toutefois si une deuxième connexion s'avérait nécessaire pour votre conseil local, il est impératif de faire la demande au préalable auprès du CDPE qui regardera la faisabilité technique et vous répondra.

Les votes se feront comme l'année dernière par voie électronique. Une adresse mail spécifique servira à tous les échanges entre les conseils locaux et le CDPE.

Cette adresse est : congres.cdpe95@fcpe95.com

Samedi 11 Juin de 9h à 12h30 : Congrès de la FCPE 95 !

EN VISIOCONFERENCE

9h00 **Accueil et café des congressistes** (temps de connexion et de réglage pour tous)



9h30 **Ouverture du congrès par les Co-présidents du CDPE**

9h35 **Débat sur les rapports**

Rapport d'activité

Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes

10h30 **Ouverture des votes des rapports, modification des statuts et cotisation**

10h35 **Présentation des candidats** au poste d'Administrateur Départemental
au sein du Conseil d'Administration du Conseil Départemental de la FCPE95
2 à 3 minutes par personnes

11h01 **Elections des candidats au poste d'Administrateur Départemental**
(Merci de voter avant **11h30**)

11h02 **Table ronde Conseils locaux**

Echange sur l'actualité – exprimez-vous !

12h00 **Fin de la table ronde et clôture votes des rapports**

12h20 **Proclamation des résultats des votes**
Election des commissaires aux comptes par le congrès

12h30 **Clôture du Congrès avec bilan de nos chers Co-présidents**



Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de nouveaux administrateurs dynamiques !

- Le CA du CDPE peut compter 24 Administratrices ou administrateurs
- **24** administrateurs et administratrices sont en cours de mandat mais certains sont en fin de mandats.
- Il y a donc **des postes d'administrateurs et administratrices qui s'ouvrent à vous.**

*Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : **28 MAI 2022 à midi.***

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et **ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.**

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois et devra aider un secteur correspondant à une ou plusieurs villes avec un ou plusieurs conseils locaux.

Sa tâche sera notamment de :

- Animer les relations et le dialogue entre les conseils locaux d'un secteur,
- Relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
- Apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- Éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- Éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

Une visioconférence sera organisée le lundi 16 Mai à partir de 21H00 pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur le rôle d'administrateurs et administratrices.

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com

Commissaire aux comptes

Appel à candidatures : Nous recherchons des commissaires aux comptes pour l'année 2021-2022 leur rôle est de vérifier et de valider les comptes de la FCPE 95.

Ils ont aussi pour mission de présenter un rapport au congrès départemental et de proposer la validation ou non des comptes de l'association.

Cette commission des comptes se réunit 1 à 2 fois dans l'année ainsi qu'au congrès, cela vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de la FCPE 95.

Si cela vous intéresse vous pouvez nous contacter par mail
congres.cdpe95@fcpe95.com